

En cas de séisme

L'île de Ré est classée en zone de sismicité niveau 3 sur une échelle de 5. Le risque demeure mesuré car l'intensité des séismes locaux reste faible. Un séisme correspond à une fracturation le long d'une faille généralement préexistante. Cette fracture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol. Les vibrations au sol peuvent induire des mouvements de terrain et provoquer également des raz de marées ou tsunامي si leur origine est sous marine.

Quelques événements sismiques dans le département :

5 février 2011	Ile d'Oléron	magnitude 3,8
20 septembre 2010	Ile d'Oléron	magnitude 4,5
20 août 2006	Matha	magnitude 5

AVANT

- S'informer sur la fréquence et l'importance du séisme
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial constitué d'un kit séisme : radio avec piles de rechange, eau potable, médicaments urgents, papiers importants, vêtements de rechange, couverture
- Eviter de déplacer des objets lourds sur des étagères
- Repérer un endroit où il serait possible de s'abriter
- Fixer les appareils et meubles lourds

PENDANT

- Se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou d'un meuble solide
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas rester sous des fils électriques ou tout ce qui peut s'effondrer
- Si vous êtes en voiture : S'arrêter si possible à distance de constructions et de lignes électriques
- Ne pas descendre du véhicule avant la fin de la secousse

APRÈS

- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments car il peut y avoir d'autres secousses : les repliques
- Couper l'eau, le gaz, l'électricité, ne pas fumer
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Emportez son kit séisme
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- S'éloigner des zones côtières
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Si vous êtes bloqué sous les décombres, signalez votre présence en tapant sur l'objet le plus approprié (canalisation, poutre,...)

En cas de tempête

La tempête fait partie de la "culture littorale" et ne fait pas l'objet de mesures de prévention particulières.

Toutefois, les événements de décembre 1999 ont montré qu'elle pouvait atteindre exceptionnellement un degré d'intensité analogue à celui des cyclones ou dépressions tropicales. Depuis 2002, ce risque est classé par Météo France en quatre niveaux de dangerosité croissante : vert, jaune, orange et rouge.

AVANT

- Veillez au bon entretien régulier des chenaux, des gouttières, des toitures.
- En cas d'avis de tempête (niveau orange ou rouge diffusé par Météo France)
- Vérifiez le bon état des lampes de poche, de l'éclairage de secours, faites une provision de bougies.
- Vérifiez que les postes radio (pouvant fonctionner indépendamment du secteur) sont en état de marche et que votre téléphone portable est chargé.
- Rangez les meubles de jardin, les poubelles,...
- Consolidez les fermetures des portes et fenêtres.
- Attachez les volets.
- Le cas échéant, si vous avez des baies vitrées non protégées, fixez un contre-plaqué à l'extérieur de la baie.
- Prévoiez un dispositif d'ouverture manuelle des volets électriques.
- Enfermez les animaux domestiques.

- Constituez une réserve d'eau potable.

PENDANT

- Enfermez-vous chez vous ou rejoignez un abri sûr.
- Restez à l'écoute des radios locales : - Radio France Bleu La Rochelle : 106.1 MHz, 98.2 MHz ou 103.9 MHz. - France Info : 105.5 MHz.
- Soyez en mesure de consolider les portes et fenêtres.
- Ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte.

APRÈS

- Signalez les blessés et les dommages à la cellule de crise : 05 46 29 50 56 05 46 07 15 44 06 25 86 03 07
- Aidez les équipes de secours à évacuer les blessés.
- Participez au dégagement des voies de circulation avec les équipes organisées par la municipalité.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS.

En cas de submersion

La majeure partie du territoire des Portes-en-Ré se situe en dessous du niveau de la mer aux fortes marées. La conjonction entre une tempête, de fortes marées et une fragilisation des digues protectrices pourrait provoquer l'entrée de la mer sur une partie du territoire de la commune. Cet événement rarissime s'est produit cependant au cours de la dernière guerre, période où les digues ne pouvaient pas être entretenues convenablement.

Pour se prémunir contre ce risque, la commune a entrepris, avec l'appui de la communauté de commune et la DDTM, un ambitieux programme de renforcement et de surélévation des digues et levées.

De son côté, le Préfet a élaboré un Plan de Prévention des Risques (PPR) en 2002. Ce plan apporte des restrictions à l'urbanisation de la commune qui ont porté leurs fruits.

Le 27 Février 2010, Xynthia nous a prouvé que le risque zéro n'existait pas. Un plan de prévention des Risques Littoraux est actuellement en cours d'élaboration. Il précisera les zones à risque et les prescriptions d'urbanisme sur l'existant et le futur bâti.

AVANT

- Obstruez portes et fenêtres jusqu'à la hauteur prévisible de montée des eaux (40 à 50 cm dans le village).
- Montez dans les étages ou grenier les produits de première nécessité : eau, vivres, papiers, radio, piles, vêtements chauds, médicaments.
- Chargez la batterie de votre téléphone portable.
- Amarrez les cuves.
- Faites une réserve d'eau potable.
- Préparez l'évacuation.
- Surélevez le mobilier au moyen de tréteaux ou parpaings.
- Coupez le gaz et l'électricité. Si les prises de courant sont au ras du sol, faites-les débrancher par un électricien.
- Demandez la coupure du téléphone à France Télécom.
- Prévoiez un dispositif d'ouverture manuelle des volets électriques.

PENDANT

- Tenez-vous informé auprès de la cellule de crise : 05 46 29 50 56 05 46 07 15 44 06 25 86 03 07
- Et en écoutant les radios locales : - Radio France Bleu La Rochelle : 106.1 MHz, 98.2 MHz ou 103.9 MHz. - France Info : 105.5 MHz.
- N'évacuez qu'après y avoir été engagé.

APRÈS

- Rejoignez votre habitation après en avoir reçu l'autorisation.
- Donnez à la cellule de crise tous les renseignements que vous pouvez détenir.
- Aidez les équipes organisées par la municipalité à colmater les brèches le cas échéant.
- Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.

Et n'oubliez pas : il n'y a que six heures entre une marée basse et une marée haute, c'est-à-dire que la submersion ne durera que peu de temps, mais qu'il y a peu de temps aussi pour empêcher la mer de revenir...

La municipalité avec la DDTM fait le nécessaire pour les réparations éventuelles.

En cas de feu de forêt

Malgré ses deux domaines forestiers, la commune des Portes-en-Ré est peu sujette aux incendies (quatre départs de feux en quarante ans). Le risque existe pourtant et concerne plus particulièrement les habitations qui avoisinent les zones forestières.

La commune entretient un corps de sapeurs pompiers volontaires bien entraînés et bien équipés. Le Préfet a adjoint un volet "feux de forêt" au PPR. Il apporte lui aussi des contraintes à l'urbanisation.

AVANT

- Respectez strictement les interdictions : de barbecue, de brûler les débris végétaux entre le 15 juin et le 15 septembre...
- Repérez les chemins d'évacuation, les abris.
- Débroussailliez régulièrement dans un périmètre de 50 mètres autour des habitations (mesure rendue obligatoire par le code forestier).
- Vérifiez régulièrement l'état des fermetures et de la toiture.
- Si vous vous situez dans un lotissement à risque, faites élaguer régulièrement les accès.

PENDANT

- Dès constatation d'un début d'incendie : alertez les sapeurs-pompiers (le 18, appel gratuit).
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu, sans encombrer le cheminement des secours.
- Respirez à travers un linge humide.
- Si vous êtes en voiture, ne sortez pas.
- Si vous êtes dans un bâtiment : arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats.
- Fermez les bouteilles de gaz, et éloignez-les si possible.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'intervention des moyens de secours.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage.
- En cas d'évacuation, n'emportez que le strict nécessaire (eau minérale par exemple).
- Tenez-vous informé de la propagation du feu en écoutant les radios locales : - Radio France Bleu La Rochelle : 106.1 MHz, 98.2 MHz ou 103.9 MHz. - France Info : 105.5 MHz. Ou la cellule de crise : 05 46 29 50 56 05 46 07 15 44 06 25 86 03 07

APRÈS

- Si vous avez été évacué, ne regagnez votre maison qu'après en avoir reçu l'autorisation
- Eteignez les foyers résiduels, le cas échéant.

Nature des risques et prévention



Le risque est une menace qui pèse sur l'homme, ses biens et son environnement.
La loi distingue les risques naturels et les risques technologiques.

La commune des Portes-en-Ré n'est pratiquement pas concernée par ce qu'il est convenu d'appeler risque majeur. Toutefois, l'expérience a montré, et encore récemment, que dans certaines circonstances exceptionnelles les biens et les personnes pouvaient être atteints par des phénomènes naturels ou technologiques.

Comme la loi le lui impose, votre municipalité a réalisé, conjointement avec la préfecture, un dossier communal synthétique (DCS) destiné à l'information des populations et qui porte sur les risques identifiés (les feux de forêt et la submersion marine).

Cependant, il lui est apparu qu'il fallait aller au-delà et aborder des risques particuliers, même s'ils ne sont pas considérés comme majeurs, informer la commune sur ce qui est fait pour s'en prévenir et proposer quelques consignes de sécurité.

Consignes de sécurité



Consignes générales

En cas d'évènement grave lié à un risque naturel ou technologique, la mairie active une cellule de crise qui, en liaison avec la préfecture, se charge :

- de suivre l'évolution de la situation,
- d'informer la population,
- d'organiser les secours.

Trois coups de sirène d'une minute chacun (signal modulé montant et descendant) séparés par un court intervalle indiquent qu'une catastrophe touchant la collectivité vient ou risque de se produire et que la cellule est activée.

- Rejoignez le bâtiment le plus proche : Mairie, salle des Marais de la Prée.
- Informez-vous si besoin est sur la nature de l'évènement.
Mairie : 05 46 29 50 56
Salle des Marais de la Prée
(ex salle polyvalente) : 05 46 07 15 44
Cellule : 06 25 86 03 07
Police municipale : 06 25 86 05 17 / 06 35 14 17 64
Gendarmerie : 17
Sapeurs-pompiers : 18
Radio France Bleue La Rochelle :
..... 106.1 MHz, 98,2 MHz ou 103.9 MHz.

→ Appliquez les consignes propres à l'évènement.

Fin d'alerte : elle est donnée par un long coup de sirène de 30 secondes. Le danger est passé.

- Contactez la cellule de crise :
Mairie : 05 46 29 50 56
Salle des Marais de la Prée
(ex salle polyvalente) : 05 46 07 15 44
Cellule : 06 25 86 03 07
- Pour signaler les dommages et/ou participation aux secours.

En cas de marée noire

Compte tenu des routes maritimes proches, ce risque n'a qu'une faible probabilité d'occurrence. L'affaire de "L'ERIKA" prouve qu'il ne peut totalement être écarté.

AVANT

- Proposez votre aide à la cellule de crise :
05 46 29 50 56
05 46 07 15 44
06 25 86 03 37
- Tenez-vous informé de l'approche de la population par les radios locales ou la télévision.

PENDANT

- Évitez de vous rendre en curieux sur la zone polluée.
- Présentez-vous à la mairie pour être équipé et entrer dans la composition d'équipes de secours ou de nettoyage.
- Participez au nettoyage des plages, au sauvetage des oiseaux ou au travail d'organisation des secours selon les directives de la cellule de crise.

APRÈS

- Passez la visite médicale de contrôle selon la nature du produit polluant.
- **DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS.**

Quelques numéros utiles

- Mairie : 05 46 29 50 56
- Salle des Marais de la Prée
(ex salle polyvalente) : 05 46 07 15 44
- Cellule : 06 25 86 03 07
- Police municipale : 06 25 86 05 17 / 06 35 14 17 64
- Sapeurs-pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Météo répondeur grand public
(serveur payant) : 08 92 68 08 17

les
portes
en
ré



Document
d'information
Communal

Document à conserver

Comment
**se protéger
des risques
majeurs**
en cas

de tempête
de submersion
de feu de forêt
de marée noire
de séisme

- Mairie : 05 46 29 50 56
- Salle des Marais de la Prée (ex salle polyvalente) : 05 46 07 15 44
- Cellule : 06 25 86 03 07
- Police municipale : 06 25 86 05 17 / 06 35 14 17 64
- Gendarmerie : 17
- Sapeurs-pompiers : 18
- SAMU : 15
- Météo répondeur grand public (serveur payant) : 08 92 68 08 17

